

PROCES VERBAL
REUNION D'INSTALLATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Date de la convocation	18 mai 2020
Lieu de réunion	Salle des fêtes de la Marine
Membres en fonction	15
Membres présents	15

BURCHI Laura - CICCOLI Valérie - CLEMENCEAU Alain - DALL'OMO Jean-Marc
DAMIANI Marcel -GAZZINI Jean-Louis - GRAZIANI Marie-Hélène - GUELFY Paule -
MONTI Marie Josée – PAOLI Karine – RAFFALLI Marcel – SCAGLIA Virginie – VECCHIONI
Guy – VILLORESI Raphaël – VIVONI Ange-Pierre

Public limité à 6 personnes invitées (trois personnes présentes)

Ordre du jour :

- Installation des membres du conseil municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoint
- Election des adjoints
- Détermination des indemnités du Maire et des adjoints
- Election de la commission d'appel d'offre
- Vote des 4 taxes
- Mise en place de mesures exceptionnelles COVID (facturation eau)
- Régularisation des parcelles maison TUSOLI
- Autorisation d'ester en justice
- Demande de subventions de sur dotation quinquennale
- Ouverture de l'école

Il est 8 heures 30, le quorum étant atteint Monsieur VIVONI ouvre la séance.
Il informe que les débats sont enregistrés

Installation des membres du conseil municipal

- Appel et installations des élus
- Présidence cédée à la doyenne du conseil municipal : Madame Paule GUELFY
- Désignation d'une secrétaire de séance : Marie Joséphine MONTI

Election du Maire

- Appel à candidature au poste de Maire :
 - Raphaël VILLORESI
 - Ange-Pierre VIVONI
- Nomination de deux assesseurs
 - Jean Marc DALL'OMO
 - Laura BURCHI
- Appel des conseillers pour procéder au vote à bulletin secret du Maire
- Dépouillement et proclamation des résultats
 - Monsieur VILLORESI 3 voix
 - Monsieur VIVONI 12 voix

Monsieur Ange-Pierre VIVONI est élu Maire et donne lecture de la Charte des élus dont un exemplaire est remis à chaque conseiller

Discours du Maire

Monsieur VIVONI informe que dès lundi les commissions seront créées et les délégations préparées

Il informe que chaque Président de commission nommera les membres de sa commission qui pourront se réunir au rez-de-chaussée de la mairie

Détermination du nombre d'adjoint

Le Maire propose de créer 4 postes d'adjoints

15 : POUR

Election des adjoints

Les adjoints sont votés au scrutin de liste

Deux listes sont présentées

- Raphaël VILLORESI – Laura BURCHI – Alain CLEMENCEAU
- Marie Joséphine MONTI – Guy VECCHIONI – Paule GUELFY - Marcel DAMIANI

Appel au vote et dépouillement

- La liste de Madame MONTI obtient 12 voix,
- La liste de Monsieur VILLORESI obtient 3 voix

Aucune observation n'est formulée

Sont nommés

- Marie Joséphine MONTI Maire Adjointe
- Guy VECCHIONI Deuxième Adjoint
- Paule GUELFY Troisième Adjointe
- Marcel DAMIANI Quatrième Adjoint

Election de la commission d'appel d'offre

Le Maire propose de composer la commission d'appel d'offre, il soumet deux noms pour les titulaires et deux noms pour les suppléants et demande à l'opposition de proposer un nom pour les titulaires et un nom pour les suppléants

La commission sera ainsi constituée :

Délégués titulaires :

- Monsieur VECCHIONI Guy
- Monsieur DAMIANI Marcel
- Madame BURCHI Laura

Délégués suppléants :

- Monsieur DALL'OMO Jean Marc
- Monsieur GAZZINI Jean Louis
- Monsieur CLEMENCEAU Alain

15 : POUR

Madame BURCHI fait relever que l'ordre du jour pour un premier conseil est trop lourd dans le contexte de la crise sanitaire et en contradiction avec l'avis du conseil scientifique qui préconisait de limiter l'ordre du jour à l'élection et que certains sujets auraient pu être prioritaires (Balle de déchet)

Monsieur VIVONI explique que des décisions doivent être prises impérativement pour travailler sur le budget et qu'il n'a pas souhaité les faire prendre par l'ancien Conseil Municipal et que les autres thèmes pourront être mis à l'étude à la prochaine séance

Vote des 4 taxes

Monsieur le Maire expose les principes des taxes et rappelle que depuis 1999 la commune n'a pas augmenté ces taux et souhaite les maintenir

- Taxe d'habitation : 19.57
- Taxe, foncier bâti : 10.42
- Taxe, foncier non bâti : 38.61
- CFE : 20.94

15 : POUR

Madame BURCHI fait remarquer qu'au sujet des taxes il convient de revoir le classement de certains bâtis mal évalués et ce afin d'accroître les recettes fiscales de la commune (garage transformé en habitation, piscine...)

Monsieur le Maire répond que la commission des impôts aura ce travail en charge et que cette commission est nommée par le centre de finance publique

Monsieur le Maire en profite pour informer que pour le déroulement des prochaines séances, les questions seront posées après l'approbation du procès-verbal de la réunion précédente et avant l'étude de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose que le sujet des balles soit mis au prochain ordre du jour, toutefois il explique la situation et informe que les décisions avaient été prises avant de savoir que les balles seraient exportées sur le continent, donc c'est nul et non avenu. Mais il informe qu'à partir de septembre une nouvelle crise risque de réapparaître. Le conseil sera sollicité pour l'étude de solution à venir tant sur les balles, que le ramassage des encombrants...

Régularisation des parcelles maison TUSOLI

Monsieur le Maire propose de reporter la délibération. Distribution du document d'arpentage

Une partie a été construite il y a 60 ans sur le domaine public. Il y aurait 35 m² à céder pour l'euro symbolique

Monsieur CLEMENCEAU relève que céder pour l'euro symbolique n'envoie pas le bon message à la population à savoir qu'on peut s'accaparer le domaine public et demander une régularisation pour l'euro symbolique.

Monsieur VIVONI expose les antécédents relevant du même genre de situation et rappelle que la famille TUSOLI avait cédé déjà une partie du terrain de la jument et Monsieur Jean Michel et sa sœur proposent de donner leurs parts du terrain soit 1/17 dudit terrain. Madame BURCHI fait remarquer que l'échange du terrain pourrait se faire concomitamment à la régularisation de la parcelle. Il n'y aurait donc plus de souci avec l'€ symbolique.

Monsieur le Maire souligne qu'il a retardé cette délibération autant que faire se peut, pour qu'elle soit prise par le nouveau conseil et fait acter qu'il demande aux membres du Conseil Municipal de proposer ultérieurement une date limite pour répondre aux demandes de régularisations

Monsieur le Maire propose dès lors, et au regard des explications données de voter

3 : CONTRE
1 : ABSTENTION
11 : POUR

[Le sujet soulève un débat sur les régularisations, une date limite devra être proposée ultérieurement](#)

Mise en place de mesures exceptionnelles COVID (facturation eau)

Le Maire rappelle que cette année est en raison de la pandémie une année particulière et propose que dans une volonté de soutien, les commerçants, entreprises... installées sur la commune soient complètement exonérés de la facture de consommation d'eau 2020 et que les particuliers ne soient facturés que sur la période du 1^{er} juillet au 31 août.

Monsieur VILLORESI demande quelle est l'estimation de la perte

Réponse du Maire : Entre 25 000 et 30 000 €

Madame BURCHI demande dans quelle mesure les particuliers doivent être concernés par la mesure

Réponse : Tenir compte de l'incompréhension des siscas qui accepteraient difficilement la différence entre commerçants et particuliers (Maire)

Des personnes sont impactées (chômage...) (Dixit Madame GRAZIANI)

Monsieur VILLORESI étant commerçant préfère ne pas prendre part au vote

13 : POUR
1 : CONTRE
1 : ABSTENTION

Madame BURCHI met en garde contre l'incidence en terme gaspillage que cela pourrait avoir

Monsieur VILLORESI souligne que la règle qui veut qu'un compteur soit comptabilisé pour chaque logement n'est toujours pas appliquée et qu'elle permettrait une diminution du coût des abonnements

Le groupe de l'opposition propose que la facture eau assainissement et consommation soit échelonnée sur 12 mois.

Monsieur le Maire explique que pour certaines personnes cela n'est pas forcément évident. Madame MONTI explique que cela doit être décidé en concertation avec le trésor public

[Question à mettre à l'étude l'étalement du paiement de la facture eau \(consommation et abonnement\)](#)

Les analyses d'eau retournées en négatif : Une demande a été adressé au laboratoire ainsi qu'à l'ARS pour constater sur place et étudier le problème car l'ensemble des travaux ont été faits.

Détermination des indemnités du Maire et des adjoints

Présentation du statut de l'élus et de l'enveloppe pour les indemnités (138 %) soit une enveloppe annuelle de 61 048 € pour les indemnités des élus, les frais de missions (défraiements) sont à part.

Indemnités du Maire :	51.60 % de l'indice 1027
Indemnités des Adjoints :	19.80 % de l'indice 1027

15 : POUR

Monsieur VILLORESI relève qu'il faut dès lors qu'il y a indemnisation, tenir compte de l'implication des adjoints et d'examiner cela chaque année. Monsieur VILLORESI représentant du groupe d'opposition et des 338 électeurs informe qu'il dénoncera fermement les adjoints qui ne remplissent pas leurs missions

Demande de subventions de sur dotation quinquennale

350 000 € pour la dotation quinquennale disponible

Les subventions sont accordées à hauteur 60 %

Demande concernera :

- L'achat du terrain CATONI (700 m² à 100 €/m²)
- L'achat du terrain Maria pour la réalisation d'un parking sortie Nord (701 m² à 10 €/m²), Monsieur MARIA qui demande que son terrain à Poraghja soit reclassé en constructible dans la mesure où c'est une dent creuse
- Terrain de Bussitana place pour boulodrome

- Enrobé Piano di Gatti
- Mise aux normes de l'école

A la demande de Madame BURCHI il est précisé que le vote ne porte que sur la demande de subventions et non l'objet des demandes à savoir que certains travaux ou acquisitions non pas encore été votés

Questions soulevées

Un projet pour l'école doit être étudié

Redéfinition des salles de classe

Réalisation d'un dortoir

Utilisation de la salle motricité

Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire informe que dans le legs PADOVANI, l'application n'a toujours pas été acté chez le notaire. Afin de demander la délivrance du legs il nous faut aller au Tribunal de Grande Instance représenté par un avocat.

Madame BURCHI demande à avoir une copie du legs PADOVANI.

Monsieur le Maire explique que le document est chez le notaire et que nous sommes propriétaire sans titre actuellement car Madame BATTESTI bloque la délivrance du legs

12 : POUR
3 : ABSTENTION

Ouverture de l'école

Monsieur le Maire ouvre le débat sur l'ouverture de l'école au 2 juin
Monsieur GAZZINI informe que le personnel est prêt

Points soulevés,

- Pas assez de recul
- Mise en œuvre difficile dans l'état actuel de l'école
- Garderie trop petite

Il est décidé de surseoir à la décision une visite de l'inspection d'académie aura lieu le 25 mai mais les conseillers sont majoritairement contre la reprise au 2 juin

Autres débats

Problème posé la réalisation du tout à l'égout pour la fromagerie SANTINI

Il est 12 heures, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

